

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :28

Pouvoir(s):5

Absent(s):0

Date de la convocation :17/09/26

Délibération n° DEL2026-182

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, M. Gauthier GIMENEZ, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, M. Laurent LEDAIN, Mme Sophie DROUHIN.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, M. Patrick CAYEUX donne pouvoir à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Morgane BOUCHARD donne pouvoir à M. Philippe LARUE, M. Frédéric BROCHOT donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anaïs PELUX

OBJET : Culture et Patrimoine - Autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation et d'extension du Panoptique d'Autun-Musée Rolin - Tranche opérationnelle 1 (TO1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 autorisant le lancement de la procédure de passation des marchés de travaux de rénovation et d'extension du Panoptique d'Autun – Musée Rolin ;

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 10 septembre 2026 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres attribuant les marchés aux entreprises ci-après comme offres économiquement les plus avantageuses ;

Considérant qu'un marché a été publié sous forme d'appel d'offres ouvert relatif aux lots non encore attribués de la tranche opérationnelle 1 des travaux de rénovation et d'extension du Panoptique d'Autun – Musée Rolin ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'objet, le montant et l'identité des attributaires des marchés à conclure ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants ainsi que toutes les pièces des marchés et pièces annexes.

Pour	29	
Contre	3	M. Frédéric BROCHOT, M. Laurent LEDAIN, Mme Sophie DROUHIN
Abstention	1	Mme Elisabeth BERTRAND
Ne prend pas part au vote	0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Article unique : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou tout adjoint ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les marchés de travaux relatifs à l'opération de rénovation et d'extension du Panoptique d'Autun-Musée Rolin, comme suit :

LOT 0201 « CHARPENTE MÉTALLIQUE / COUVERTURE »

Groupement ERTCM INDUSTRIES (mandataire) 713650 ÉPINAC et DUFRAIGNE (co-traitant), 71400 AUTUN, pour un montant de 932 253,28 € HT soit 1 118 703,94 € TTC ;

LOT 0202 « MENUISERIES EXTÉRIEURES / TRAITEMENT DES FAÇADES »

Entreprise SARL BOUDIER, 21300 CHENOVE, pour un montant de 853 393,66 € HT soit 1 024 072,39 € TTC ;

LOT 0203 « MÉTALLERIE-SERRURERIE-MOBILIER / MÉTALLERIE-SERRURERIE (Patrimoine existant) »

Entreprise METALLERIE GRILLOT, 71640 DRACY LE FORT, pour un montant total comprenant l'offre de base, la tranche optionnelle et la prestation supplémentaire éventuelle de 1 024 235,49 € HT soit 1 229 082,59 € TTC, le pouvoir adjudicateur disposant d'un délai de 24 mois à compter de la notification du marché pour affermir la tranche optionnelle (montant de 74 793,40 € HT soit 89 752,08 € TTC) ;

LOT 06 « MENUISERIES EXTÉRIEURES (patrimoine existant) / MENUISERIES INTÉRIEURES (patrimoine existant) »

Groupement LES METIERS DU BOIS (mandataire), 69210 LENTILLY et METIERS DU BOIS (co-traitant), 18400 SAINT FLORENT SUR CHER, pour un montant de l'offre en variante de 1 974 999,55 € HT soit 2 369 999,46 € TTC ;

LOT 07 « PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION-DÉSENFUMAGE »

Entreprise AXIMA CONCEPT, 21850 SAINT APOLLINAIRE, pour un montant de 1 785 000,00 € HT soit 2 142 000,00 € TTC (montant hors prix unitaires) ;

LOT 0801 « ÉLECTRICITE CFO-CFA-SSI »

Entreprise COMPAGNIE ENTREPRISE MECANIQUE, 58160 IMPHY, pour un montant de 753 281,81 € HT soit 903 938,17 € TTC ;

LOT 0802 « ÉCLAIRAGE MUSÉOGRAPHIQUE »

Entreprise SG TECH, 75017 PARIS, pour un montant de 683 830,73 € HT soit 820 596,88 € TTC ;

LOT 14 « GRAPHISME ET SIGNALÉTIQUE »

Entreprise BOSCHER SIGNALETIQUE ET ENSEIGNE, 44220 COUERON, pour un montant de 279 594,88 € HT soit 335 513,86 € TTC ;

LOT 16 « VRD »

Entreprise SNTAM, 71190 ETANG SUR ARROUX, pour un montant de 539 407,50 € HT soit 647 289 € TTC ;

LOT 17 « ESPACES VERTS PAYSAGERS »

Entreprise TERIDEAL TARVEL, 69740 GENAS, pour un montant de 66 819,45 € HT soit 80 183,34 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 071-217100148-20260928-1956-DE



Pour Extraire Copie Conforme

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).